

La société des savoirs et la gouvernance : la transformation des conditions de production de la recherche universitaire
Governance and the knowledge-based society. The transformation of university-based research production

Frédéric Lesemann

Number 50, Fall 2003

Société des savoirs, gouvernance et démocratie

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/008277ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/008277ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Lien social et Politiques

ISSN

1204-3206 (print)

1703-9665 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Lesemann, F. (2003). La société des savoirs et la gouvernance : la transformation des conditions de production de la recherche universitaire. *Lien social et Politiques*, (50), 17–37. <https://doi.org/10.7202/008277ar>

Article abstract

This article documents the restructuring process, in the “knowledge-based society,” of relations among universities, university-based research and the state, and of its governance in Canada. Treated as the essential condition for the competitiveness of national economies, this process undermines the autonomy of the academy and the basic research process as it reorients research themes and priorities. Assessments are divided among the numerous actors involved in the “field” of research production. Since its creation, *Lien social et Politiques* has often addressed the issues that today are raised by the place of university-based research in the “knowledge-based society.”

La société des savoirs et la gouvernance : la transformation des conditions de production de la recherche universitaire

Frédéric Lesemann

Introduction : l'appel à l'innovation et à la productivité

Tous les pays développés sont aujourd'hui confrontés aux enjeux de leur insertion dans une économie mondialisée, généralement associée à la notion de société du ou des savoirs¹. Les explications de ce processus sont certes diverses, mais pour l'essentiel, elles renvoient à l'épuisement du modèle keynésien de croissance, épuisement accéléré par la « crise de l'énergie » des années 1970, à la source d'un processus inflationniste qui semblait alors hors contrôle et qui allait contraindre entreprises et institutions publiques à accroître la productivité du travail aussi bien que du capital, à libéraliser les marchés et à exiger de l'État qu'il contribue à l'amélioration de la compétitivité des économies nationales. La notion

d'« innovation » renvoie à l'ensemble de ces processus. C'est dans cette perspective qu'on a réalisé que l'avenir des économies développées ne pouvait en effet que passer par des stratégies innovatrices au plan de l'organisation du travail, des ressources humaines, de la production de connaissances, etc.

À partir de ce constat, une équivalence fut instituée progressivement entre une « économie de l'innovation » et une « société du savoir », ouvrant ainsi la porte à un rôle accru de l'université, en tant que lieu de production et de transmission des connaissances. La matière grise en vint à constituer la ressource la plus décisive dans la nouvelle économie, accroissant d'autant le rôle des universités et les attentes et les exigences de la société à leur égard. Tel est du moins le dis-

cours qui prévaut par exemple dans les publications du Conseil de la science et de la technologie du Québec (CST, 1998 : 3, 5).

Ce témoignage illustre le rôle nouveau des États dans la production des conditions d'émergence de l'innovation à l'échelle nationale. En effet, pour Castells (1998 : 118-119), « dans la nouvelle économie globale, si les États veulent accroître leur richesse et leur puissance nationales, ils doivent nécessairement entrer dans l'arène de la concurrence internationale et conduire leurs politiques de façon à améliorer la compétitivité collective des entreprises, ainsi que la qualité des facteurs productifs sur leur territoire. [...] La plupart des pays qui ont connu ces vingt dernières années une croissance économique satisfaisante ont pratiqué des politiques gouvernementales

actives de développement *dans le cadre d'une économie de marché* [souligné par l'auteur] [...] L'économie informationnelle globale est éminemment politisée [...] Le changement technologique rapide associe l'innovation des entrepreneurs à des stratégies gouvernementales mûrement réfléchies d'encouragement à la recherche et de choix technologiques [...] La nouvelle économie [...] sera en partie modelée par les processus politiques engagés dans et par l'État. [...] La compétitivité dans la nouvelle économie semble fortement dépendre de la capacité politique des institutions nationales et supranationales à orienter la stratégie de croissance des pays qu'elles administrent [...] Les gouvernements ne peuvent pas se contenter d'organiser les échanges commerciaux, ils doivent aussi fournir le soutien nécessaire au développement technologique et à la formation des ressources humaines » (*ibid.* : 135).

Cet article cherche à documenter, principalement à partir du cas canadien, ce processus en cours de restructuration des rapports entre l'Université, la recherche universitaire et l'État, exemplaire

à notre avis de cette « société des savoirs » et de sa gouvernance². Il montrera ensuite que ce processus est à l'œuvre au niveau international et qu'il est appréhendé comme la condition indispensable d'un accroissement de la compétitivité des économies nationales. Considéré du point de vue des producteurs universitaires, ce processus met à mal, selon plusieurs, l'autonomie universitaire et la fonction de production de recherche fondamentale de l'Université en ce qu'il oriente profondément les thèmes et les priorités de la recherche. Ce sera là l'objet d'une troisième partie. On y constatera également que les points de vue sont divisés à l'intérieur même de l'Université entre divers acteurs qui contrôlent le « champ » de la production de recherche. Ceux-ci s'opposent tant en fonction de traditions de recherche que de débats, souvent anciens, relatifs à l'application des connaissances, à leur pertinence sociale ou technique, à l'interdisciplinarité, aux sources de légitimité des savoirs, au statut des « utilisateurs » de connaissances, etc.

Enfin, dans une quatrième partie, je mettrai cette réflexion en relation avec l'histoire de la revue *Lien social et Politiques* puisque cette livraison marque la parution de son 50^e numéro, et que les responsables de ce numéro m'ont demandé, à titre d'ancien directeur de *LSP*, d'établir un lien entre la problématique de la gouvernance de cette « société des savoirs » et le parcours de cette revue, et avec les débats théoriques et pratiques qu'elle porte et a portés. Plusieurs des questions suscitées aujourd'hui par l'insertion de la recherche universitaire dans cette « société des

savoirs » ont été en effet traitées, modestement sans doute, par cette revue qui, dès ses débuts, s'est voulue « orientée vers l'analyse des phénomènes sociaux, des pratiques sociales, des régulations institutionnelles et des interventions », interdisciplinaire, appliquée, comparative, participative, attentive aux processus sociaux et aux questions de gouvernance. Je crois qu'il n'est pas exagéré de prétendre que cette revue a participé à sa manière — en y apportant parfois, à travers certains numéros, une contribution remarquée — aux débats sociopolitiques de son époque, présents ou en germe dans le milieu académique des sciences sociales et dans celui de l'action sociale et de la réflexion sur les politiques. En ce sens, le choix du thème « Société des savoirs, gouvernance et démocratie » me paraît très pertinent pour marquer la parution du 50^e numéro de *LSP*.

Une transformation majeure des rapports entre l'Université et l'État : l'intervention spectaculaire de l'État fédéral canadien, 1998-2005

Entre l'année budgétaire 1998-1999 et aujourd'hui (année budgétaire 2003-2004), mais avec une planification des investissements fédéraux qui s'étend jusqu'en 2005, le gouvernement fédéral aura procédé à des investissements de plus de 11 milliards de dollars canadiens (environ 7,4 milliards d'euros) en matière de recherche et d'initiatives diverses de soutien à la recherche. Bien sûr, une conjoncture budgétaire exceptionnellement favorable autorise de tels investissements. Mais, pour un

pays qui ne compte que 30 millions d'habitants, ces sommes paraissent considérables, d'autant plus que le gouvernement fédéral avait auparavant réduit ses subventions aux universités entre 1995 et 1998, sous la menace des sanctions des agences américaines d'évaluation de la cote de crédit du gouvernement fédéral à cause d'un déficit budgétaire jugé excessif. L'important toutefois n'est pas seulement l'ampleur du réinvestissement en matière de recherche, mais tout autant l'identification de domaines prioritaires pour ces réinvestissements et de conditions imposées aux universités pour en bénéficier. Ces conditions entraînent une véritable restructuration d'une institution universitaire que beaucoup jugeaient sclérosée, voire irréformable. Examinons donc successivement ces divers éléments, constitutifs de cette intervention spectaculaire.

Le raisonnement gouvernemental relatif au rôle de la recherche

Dans son Plan budgétaire de 2003 (Canada, 2003), section 5, intitulée « Investir dans une économie durable et productive », le ministre des Finances du Canada déclare : « Le Canada a fait de grands progrès au cours des dernières années; il a éliminé le déficit et accéléré la hausse du niveau de vie de ses citoyens [...] La leçon à tirer de ces résultats remarquables est fort claire : une croissance durable et soutenue à long terme exige une progression constante de la productivité. En retour, cette productivité est gage [...] de meilleurs emplois pour les travailleurs et elle offre de plus vastes

perspectives de perfectionnement et de croissance personnelle pour tous les Canadiens. La mise en œuvre des politiques économiques et sociales du Canada passe par les investissements dans les gens, particulièrement dans leur santé et dans leurs possibilités d'apprentissage [...] Pour assurer cette hausse de la productivité, le Canada doit être un pôle d'attraction pour le talent et les investissements [...] Dans ce but, le gouvernement continuera d'effectuer des investissements importants afin d'appuyer la recherche et l'innovation, d'encourager le perfectionnement des compétences et de l'apprentissage, et d'améliorer le système de soins de santé [...] Une économie plus productive ne se mesure pas simplement à la hausse du revenu des Canadiens. Il est également crucial que les choix économiques comportent une dimension sociale et environnementale pour garantir la viabilité de notre développement [...] La recherche offre aux Canadiens des occasions de se doter de compétences de pointe et d'exploiter des idées nouvelles. La recherche est également source de découvertes que les entrepreneurs peuvent transformer en produits, technologies et services innovateurs. Les dividendes des investissements dans la recherche prennent la forme d'une économie en croissance et d'une meilleure qualité de vie pour l'ensemble des citoyens du pays » (p. 138-139).

Et dans la foulée de cet énoncé, le Ministère annonce que de 1998-1999 à 2004-2005, le gouvernement aura investi plus de 11 milliards de dollars *supplémentaires* dans la recherche et l'innovation,

portant ainsi les dépenses fédérales annuelles en recherche et développement de 3,6 milliards de dollars en 1998-1999 à 5,1 milliards de dollars en 2002-2003 (derniers chiffres disponibles; Statistique Canada, *Activités scientifiques fédérales, 2002-2003*, tableau 1.6). Ces investissements permettent d'appuyer la recherche dans les universités, les collèges et les hôpitaux de recherche. Ils permettent également aux universités d'obtenir des contributions du secteur privé. Ils doivent, entre autres choses, favoriser la promotion de la commercialisation de ces investissements. La progression des investissements fédéraux *supplémentaires* est remarquable puisque ceux-ci passent de 400 millions de dollars en 1998-1999 à 2337 millions en 2004-2005.

À cette intervention fédérale s'ajoutent les investissements des provinces en matière de recherche et d'innovation. Pour le Québec, cette contribution est de l'ordre de 230 millions de dollars pour l'année 2003-2004 (source : bulletin de l'ACFAS, association francophone pour le savoir, juin 2003, édition spéciale sur le budget québécois). Cette contribution s'accompagne d'un discours analogue à celui du gouvernement fédéral si l'on en juge, par exemple, par un document du Conseil de la science et de la technologie du Québec (1998, *L'université dans la société du savoir et de l'innovation*): « Le Conseil [met] de l'avant un modèle du système d'innovation où l'université s'affirme comme un acteur majeur [...] [On assiste à] l'émergence d'une société du savoir et de l'innovation dans laquelle les universités sont des acteurs majeurs

[...] en tant que lieux de production et de transmission des connaissances. L'université constitue la ressource la plus décisive de la nouvelle économie [...] elle compte au nombre des acteurs clés des réseaux d'innovations [...] L'économie de l'innovation appelle une valorisation accrue du rôle des universités, elle accroît également les exigences de la société à leur égard» (p. 4-5). En conséquence, il faut «intensifier les échanges et les collaborations entre les universités et les employeurs» (p. 10), «favoriser les mécanismes de liaison et de collaboration entre la recherche universitaire et l'industrie, ainsi que la valorisation industrielle des résultats de la recherche universitaire [...] [car] il faut se rappeler que la recherche universitaire est aussi une composante du système national d'innovation comme source de savoir et de compétences de pointe, et qu'elle représente à ce titre une ressource importante pour l'innovation» (p. 16).

Les domaines prioritaires d'investissement

Pour des raisons de stratégie économique, mais aussi pour des raisons de cohésion nationale, le gouvernement fédéral privilégie les investissements dans le secteur de la santé, des biotechnologies, de la recherche pharmacologique. En effet, ce secteur est étroitement associé à celui de l'implantation des nouvelles technologies et il est aujourd'hui considéré dans tous les pays comme l'un des secteurs à très forte composante de savoir et donc, à ce titre, comme typique de la nouvelle économie. Le Canada bénéficie d'une forte implantation d'entreprises pharmaceutiques sur son territoire, souvent associées à des multinationales américaines, mais jouissant tout de même d'une relative autonomie de recherche.

Le secteur de la santé représente aussi au plan politique la marque distinctive principale de la société canadienne quand on la compare à la société américaine. La santé acquiert un véritable statut identitaire puisque les Canadiens confirment, sondage après sondage, leur adhésion au système national universel de santé qui les différencie tant de leurs voisins du sud. Il a été dit avec pertinence que si la construction du chemin de fer transcontinental avait permis au siècle dernier d'unifier le pays, c'est aujourd'hui le système de santé qui remplit ce rôle unificateur. Sur un autre plan, le gouvernement, comme il a été mentionné, reconnaît le rôle essentiel de la santé (et donc de l'accès universel à un système complet de santé) dans la constitution d'une main-d'œuvre

efficace et performante. Cette vision social-démocrate justifie donc que le secteur de la santé soit consacré comme ressource première dans la « nouvelle économie » canadienne.

À ce titre, ce secteur succède clairement à celui des ressources naturelles (mines, forêts, ressources hydroélectriques ou pétrolières) sur lesquelles le Canada a historiquement fondé sa prospérité et il constitue typiquement un secteur à très haute valeur ajoutée potentielle. C'est pourquoi le gouvernement fédéral a procédé à une réorganisation en profondeur de ce secteur par le moyen de ses nouveaux investissements en recherche. Il s'est efforcé de se dégager d'un système centré sur le traitement de la maladie pour promouvoir un système mobilisé par les facteurs qui contribuent au développement de la vie en bonne santé, qu'il s'agisse de prévention ou de maintien de conditions de santé favorables. La recherche a donc été mobilisée pour contribuer à dégager la réflexion sur la santé, et par là le système de santé lui-même, de son hospitalocentrisme et du contrôle exercé par les corporations professionnelles (médecins, infirmières, administrateurs d'établissements). À ce titre, le gouvernement a supprimé le Conseil de recherches médicales du Canada, principal organisme subventionnaire de la recherche dans le domaine des soins, pour le remplacer par les *Instituts de recherche en santé du Canada*, qui sont constitués, sur une base thématique, de treize vastes regroupements (des « instituts virtuels ») pancanadiens de recherche fonctionnant en réseau et

qui doivent converger sur un programme commun de recherche. Les treize instituts couvrent l'ensemble des problématiques de recherche en santé.

C'est donc à ce secteur que va un bon tiers des investissements en matière de subventions de recherche, dont, on le verra, 35 % des *chaires de recherche du Canada*, alors que 45 % vont aux sciences naturelles et génie et 20 % aux sciences humaines et sociales. Dans le même sens, on peut estimer qu'un peu plus du tiers des 11 milliards de dollars d'investissements fédéraux en recherche et innovation mentionnés antérieurement, soit plus de 4 milliards, auront été consacrés aux secteurs de la recherche en santé et en biotechnologies entre 1998-1999 et 2004-2005. Ce sont également ces secteurs, on le verra, qui reçoivent les montants les plus élevés d'investissements privés et c'est donc là que les partenariats entre secteur public et secteur privé sont les plus actifs.

Une stratégie de transformation en profondeur de l'institution universitaire

Ces réinvestissements fédéraux en recherche et innovation s'accompagnent bien sûr de conditions d'octroi qui contribuent à modifier en profondeur le fonctionnement des institutions universitaires. Ainsi, première condition d'accès à ces nouveaux financements, les établissements doivent, pour accéder au programme des *Chaires de recherche du Canada*³, soumettre un *plan de recherche stratégique* de l'établissement dans lequel ils

identifient les « domaines de recherche où les universités jouissent d'un avantage concurrentiel » (*Guide du programme, Chaires de recherche du Canada*, 2001). Cette démarche, nouvelle pour la plupart des universités, force celles-ci à développer des mécanismes de concertation à l'intérieur du corps professoral, en vue d'identifier des domaines prioritaires et susceptibles de mettre en valeur ses compétences en matière de recherche et d'enseignement, ou encore à attirer de telles compétences, par recrutement soit à l'étranger, soit auprès d'universités concurrentes. Car, en effet, l'institution de chaires prestigieuses produit une émulation entre les universités, et donc une hiérarchisation de leur valeur respective, généralement mesurée par un indice de « réputation » basé, notamment, sur le volume global de recherche et de publications de l'établissement ou de telle ou telle de ses unités de recherche. En outre, cette démarche force les établissements à s'inscrire, par l'exigence de la formulation du plan stratégique, dans une culture d'obligation de résultats puisque, bien sûr, les établissements doivent indiquer non seulement les domaines de recherche qu'ils prévoient développer, mais les objectifs quantifiés qu'ils entendent atteindre et les moyens qu'ils utiliseront pour les atteindre.

À ce programme de chaires s'ajoutent les financements de la *Fondation canadienne de l'innovation (FCI)*, dotée d'un budget de 3,15 milliards de dollars (dont seulement 1,8 milliard est inclus dans le total des 11 milliards) destinés aux infrastructures de recherche. Là

encore, les fonds ne sont octroyés que sur la base du dépôt d'un *plan institutionnel de recherche* de l'établissement qui doit, bien sûr, être en concordance avec le plan de recherche stratégique et correspondre aux domaines prioritaires identifiés par la FCI. Les chercheurs doivent « travailler à la fine pointe des connaissances », les projets, reposer « sur de nouveaux concepts, des idées nouvelles ou des façons différentes de faire de la recherche »; on favorise l'interdisciplinarité, les collaborations en provenance de divers établissements ou secteurs. De plus, la FCI encourage les établissements à se regrouper en consortiums thématiques régionaux ou nationaux, à planifier ensemble l'acquisition d'équipements, à établir des partenariats et des collaborations avec des organismes publics ou privés.

On voit donc à l'évidence que ces financements considérables visent explicitement à amener les établissements universitaires et leur corps professoral à s'ouvrir à d'autres établissements analogues, mais aussi à des organismes du milieu, à coordonner leurs efforts scientifiques, à travailler en équipe et de manière intégrée, à se fixer des objectifs à atteindre, à rechercher des financements croisés avec le secteur privé pour le développement de leurs projets et à définir ces projets en fonction de domaines prioritaires et de thèmes de convergence définis par les instances fédérales.

Un troisième programme de financement, administré par les grands conseils subventionnaires (Conseil de recherche en sciences

naturelles et génie, CRSNG; Instituts de recherche en santé du Canada, IRSC; Conseil de recherches en sciences humaines, CRSH) et le ministère de l'Industrie du Canada, les *Réseaux de centres d'excellence* (RCE), doté de 180 millions de dollars de fonds fédéraux, et complété par des contributions partenariales d'un montant au moins comparable⁴, permet la constitution de réseaux nationaux thématiques d'une durée de financement maximale de deux périodes de sept ans. Ces réseaux multidisciplinaires et multisectoriels visent explicitement à renforcer la base industrielle du Canada, à accroître la productivité et à favoriser la croissance économique et le développement social à long terme, à développer des technologies, des marchés ou des politiques publiques.

Quatre constats s'imposent ici relativement à l'impact de ces investissements sur l'institution universitaire. Le *premier* concerne le fait que ces trois programmes (Chaires, FCI, RCE), qui totalisent à eux seuls environ 4,8 milliards de dollars pour les sept années 1998-2005, sont gérés directement par les représentants de la fonction

publique fédérale (qui, bien entendu, s'adjoignent des universitaires, mais dans une fonction de garantie de rigueur scientifique), avec la collaboration administrative des organismes subventionnaires⁵. Par ailleurs, ces derniers disposent pour la période 1998-2003 d'un budget global d'environ 5,2 milliards de dollars qui, lui, est régi par la tradition universitaire d'évaluation par les pairs uniquement, de liberté et d'indépendance scientifiques. Toutefois, un tiers environ des budgets des organismes subventionnaires sont eux-mêmes consacrés à des programmes de recherche stratégique ou orientée (Godin, Trépanier et Albert, 2000 : 30, données de 1997), c'est-à-dire organisés en fonction de thèmes prioritaires définis par les gouvernements, et soumis à des exigences de fonctionnement : constitution d'équipes interdisciplinaires, établissement de partenariats, évaluation de la « pertinence », etc. C'est donc dire que le caractère orienté de la recherche est beaucoup plus répandu qu'on peut le constater quand on ne prend en compte, comme le font certains auteurs, que les politiques et les pratiques des seuls Conseils.

Le *second* renvoie au fait que cette transformation du statut et des fonctions des institutions de recherche se produit également, et même de façon encore plus directe et exclusive (Godin, Trépanier et Albert, 2000 : 30), dans le cadre des financements de recherche *québécois*. Pour ces auteurs, en effet, « le financement de la recherche est davantage orienté au niveau québécois qu'au niveau fédéral ». Ainsi, près de 95 % du Fonds de recherche

en santé du Québec et 100 % des subventions du Conseil québécois de la recherche sociale sont orientés (données de 1997). Ces fonds favorisent eux aussi les regroupements d'équipes, les regroupements stratégiques, les regroupements de « masses critiques ». L'organisme *Valorisation-recherche Québec* (VRQ), avec un budget de 220 millions de dollars (1999-2006), favorise la concertation entre disciplines, le soutien aux projets structurants, l'aide au démarrage d'infrastructures et la commercialisation des résultats de recherche.

Le *troisième* concerne l'*impact* que le développement accéléré de ces divers programmes a *sur la productivité individuelle* des professeurs d'université lorsqu'on mesure cette productivité à l'aune du montant de subventions ou contrats obtenus. Ainsi, le montant global détenu en moyenne par chacun des plus de 8000 professeurs du Québec (8347 en 1990-1991; 8256 en 2000-1001) a pratiquement doublé en dix ans, passant de 54 654 dollars en 1990-1991 à 105 923 en 2000-2001. Il est évident qu'une progression aussi spectaculaire témoigne de la transformation en profondeur des pratiques professorales, de la culture et de l'organisation du travail qui les sous-tendent et de la priorité qui est actuellement accordée à la recherche, telle qu'elle est désormais définie et pratiquée, par une majorité des professeurs. Un indice de cette transformation qu'il est intéressant de mentionner est l'importance relativement limitée, contrairement à ce que plusieurs dénoncent, de la progression du

financement en provenance des entreprises privées dans la composition de ces revenus de recherche : en 1990-1991, le financement public représentait 68 % du montant global, alors qu'il était de 63 % en 2000-2001; celui du secteur privé était respectivement de 20 % et 22 %. Bien entendu, il faudra prendre en considération ultérieurement les domaines d'investissements que privilégie l'entreprise privée pour avoir une meilleure appréciation des impacts possibles de ses interventions sur l'indépendance de la recherche universitaire. (Source des données : Ministère de l'Éducation du Québec, *Indicateurs de l'éducation*, 2003, tableau 1.17.)

Le *quatrième* a trait au fait qu'il ne suffit pas d'étudier les thèmes de recherche et les montants des divers programmes (libres, orientés ou stratégiques, etc.) pour saisir l'ampleur de la transformation en cours des milieux de recherche et de leur inscription croissante dans cette « société des savoirs » associée à de nouveaux modes de gouvernance. Beaucoup plus déterminantes encore me paraissent être :

— *la restructuration des formes et des pratiques de recherche* : équipes pluridisciplinaires, obligation de définir des objectifs à atteindre avec obligation de résultats, évaluation de la pertinence économique ou sociale du projet, pression à la commercialisation des résultats lorsque la démarche s'y prête, obligation de la diffusion des résultats, implantation d'une culture de transfert des connaissances, etc. Au plan de l'organisation interne des universités, on ne peut que constater un affaiblissement

marqué des structures départementales fondées sur les disciplines : en effet les départements demeurent pertinents essentiellement pour les enseignements de la discipline ou du domaine de formation professionnelle, mais plus du tout pour la recherche. Ainsi, dans l'exercice de leur fonction de chercheurs, les professeurs sont incités à se regrouper en dehors de leur département et même assez souvent en dehors de leur établissement d'appartenance, au sein de groupes ou centres de recherche thématiques où, en tant que membres d'une équipe, ils tenteront d'obtenir des subventions ou des contrats qu'ils géreront dans le cadre de cette équipe. Cette double, voire multiple appartenance produit un déplacement du lieu principal d'interaction scientifique vers l'extérieur des départements disciplinaires ou professionnels. Les groupes de recherche se trouvent ainsi constitués en quelque sorte en concurrents des départements ou des établissements, à la différence majeure, toutefois, que la permanence des subventions d'infrastructure des groupes de recherche est soumise à évaluation périodique, et jamais acquise, contrairement aux budgets départementaux. C'est donc là qu'est en fait gérée et stimulée la carrière des professeurs-chercheurs, et donc régulée leur productivité, puisque l'appartenance à un groupe ou un centre thématiques est actuellement à peu près incontournable;

— *l'« autorégulation » par les professeurs du processus d'évaluation de leur productivité*. En effet, les professeurs qui participent à des équipes de recherche se cooptent sur la base de leur dossier acadé-

mique et, comme l'obtention des subventions est en partie reliée à la performance d'une équipe, mesurée souvent par l'addition des CV individuels, une sélection se produit entre ceux qui sont jugés « productifs » par leurs collègues de l'équipe et ceux qui ne le sont pas. Ainsi se trouve exécutée, par les professeurs eux-mêmes, l'une des opérations de gestion scientifique et administrative les plus difficiles à réaliser en milieu académique : l'évaluation de la performance des professeurs;

— *l'« autoréorganisation » du champ universitaire*, par la mise en concurrence des établissements et (ou) de leurs unités, la spécialisation de chacun d'eux dans des domaines de recherche plus valorisés que d'autres (par exemple la santé et les sciences naturelles plus que les sciences humaines), ce qui apparaît clairement lorsqu'on considère les performances relatives dans les divers programmes de deux universités telles que l'Université de Montréal et l'Université du Québec à Montréal (qui vont du simple au quadruple en faveur de la première), pourtant perçues comme deux universités comparables, et qui conduit, dans les faits, à leur hiérarchisation à partir des stricts critères de productivité universitaire associés à la performance mesurable en recherche;

— *l'introduction de l'obligation d'établir des partenariats*, souvent avec l'entreprise privée lorsqu'il s'agit de projets d'intérêt commercial potentiel, ou alors avec des organismes divers ou des ministères lorsqu'il s'agit de projets de

sciences sociales qui peuvent contribuer à produire des données pertinentes pour les ministères ou pour la formulation de politiques ou encore à documenter des problématiques sociales ou culturelles propres à certains groupes de la société. Plusieurs programmes exigent une contribution financière de la part de ces partenaires, en sorte que la part du secteur privé dans le financement de la recherche n'a cessé de croître, quoique modérément, au cours de la dernière décennie. Certains analystes (Parizeau, 2001; Fédération des professeurs d'université du Québec, 2000) s'en inquiètent et vont même jusqu'à évoquer une véritable « privatisation de la recherche » (Parizeau: 130). Toutefois, les données relatives à l'ensemble des subventions et contrats pour toutes les universités du Québec, pour l'année 2000-2001 (source: SIRU, Système d'information sur la recherche universitaire, Ministère de l'Éducation du Québec, 2002, tableaux 8 et 21), indiquent que le secteur privé a contribué à 21,8% du financement de la recherche (191 millions de dollars), alors que le secteur public a fourni 63,2% de son financement

(fédéral: 344 millions, 39,3%; provincial: 209 millions, 23,9%). Ce sont en outre, et de loin, les sciences de la santé qui ont le plus bénéficié des contributions du secteur privé: 105 millions de dollars (soit 31,4% du financement de ce domaine), alors que le secteur public a fourni 172 millions (soit 51,1%).

Ces quelques exemples illustrent les manifestations de la mise en place d'un nouveau modèle de gouvernance de la production universitaire en recherche dans le cadre d'une « société du savoir » et la manière dont les organismes subventionnaires ou les programmes gouvernementaux parviennent à stimuler et à inscrire dans une logique de productivité et de poursuite d'objectifs d'intérêt national un milieu qui, il y a encore à peine quelques années, paraissait dans bien des cas englué dans des débats disciplinaires et des conflits de chapelle improductifs.

Une transformation des rapports entre la production de recherche universitaire et l'État qui a cours dans la plupart des pays depuis plus d'une décennie

La situation canadienne que nous venons d'évoquer brièvement est loin d'être unique, dans sa tendance générale tout au moins. Comme le rappellent Godin, Trépanier et Albert (2000: 17), par la création des conseils subventionnaires, dans certains pays, dont les États-Unis dès le début des années 1950, et le Canada dès les années 1960, les gouvernements ont reconnu progressivement l'importance de la recherche universitaire

et la légitimité de son financement par les pouvoirs publics. Ces institutions ont dès lors traditionnellement financé la part la plus importante de la recherche universitaire. Les conseils « ont la particularité d'être des organismes situés au carrefour de deux intérêts ou champs: le champ politique et le champ scientifique [...] De plus en plus, les Conseils doivent transposer des demandes nouvelles en provenance du politique auprès de la communauté scientifique [...] D'autre part, et en même temps qu'ils sont au service du politique, les Conseils servent la communauté scientifique » (p. 18).

Dans cet article, Godin et al. (2000) analysent les politiques de seize conseils de cinq pays différents: États-Unis, Danemark, Canada, Royaume-Uni, Norvège, pour voir dans quelle mesure ils se font les instruments actifs d'une stratégie d'insertion croissante des universités dans une « politique de l'innovation » ou encore dans une « société du savoir ». Les auteurs concluent, notamment, qu'un « changement progressif et important des priorités des Conseils » semble se produire. Ils passent progressivement de la recherche disciplinaire et fondamentale à la recherche stratégique, à « une recherche plus pertinente, plus près des utilisateurs, plus interdisciplinaire, plus collective » (p. 33); « ils veulent se faire plus interventionnistes en ce qui a trait à la pertinence socioéconomique de la recherche et à l'utilisation des résultats » (p. 23); ils pensent « recherche stratégique », définissent des « programmes thématiques », s'ouvrent sur des par-

tenariats avec des clientèles non académiques, même si, dans les faits, leurs pratiques demeurent relativement inféodées aux traditions académiques.

Le débat relatif au financement de la recherche universitaire connaît un regain de vigueur, et même ce qui me paraît être une nouvelle « phase », depuis une dizaine d'années, sous l'impulsion des grandes institutions internationales, promotrices de la libéralisation des échanges, telles que l'OCDE, la Banque mondiale, l'Union européenne et l'UNESCO. Autant, jusque-là, le débat était relativement confiné aux milieux universitaires et à leurs relations pas toujours harmonieuses avec la demande politique nationale de « pertinence », autant il s'inscrit de plus en plus aujourd'hui dans une perspective d'équilibre budgétaire national et mondial en ce qui concerne les économies des pays développés, sous l'impulsion d'une vision étroitement utilitariste de la recherche, promue au nom d'une « économie du savoir » et d'une « politique de l'innovation ». L'OCDE, par exemple, vise explicitement, dans ses divers rapports, « une reconfiguration majeure de la place des universités dans la mondialisation de la production, de la diffusion et de l'utilisation des connaissances » (Milot, 2003 : 68).

Toujours selon Milot (*ibid.*), la Banque mondiale décèle une « crise de l'enseignement supérieur » caractérisée, en particulier, par une demande accrue des jeunes d'accéder aux études supérieures et une croissance des coûts de l'enseignement supérieure à celle du PIB;

l'OCDE et l'UE proposent, dans ce contexte, d'accroître l'efficacité et l'efficacé des systèmes de formation supérieure en les différenciant selon leurs tâches, leurs types de formations et de prestations car, pour l'OCDE, les universités « sont la clé de voûte du système scientifique, tant pour la réalisation de la recherche que pour la formation des chercheurs » (cité par Milot, 2003 : 71). « L'économie du savoir pose comme principe que la standardisation des “systèmes nationaux d'innovation” (reliant entreprises, universités et gouvernements) serait devenue nécessaire et qu'elle permettrait la stabilisation du marché de l'emploi par l'éducation et la formation adéquate du “personnel hautement qualifié” indispensable à la “croissance économique endogène” de chaque nation » (p.73). C'est dans cette perspective également qu'est développé le « paradigme » de l'université « entrepreneuriale » par Etzkowitz et al. (1997 et, surtout, 2000). Ces auteurs décrivent l'université du futur, l'université de l'« industrie du savoir », qui selon eux se développe partout dans le monde, comme un consortium de recherche constitué à partir des ressources d'entreprises privées, de laboratoires gouvernementaux et d'universités (2000 : 237), rendant obsolètes les distinctions entre secteur public et secteur privé.

Il faut toutefois bien voir que cette vision entrepreneuriale et utilitariste de l'université ne fait pas l'unanimité, même parmi les experts associés à l'OCDE. Ainsi, par exemple, Conceição et Heitor (2001) plaident certes pour une reconnaissance de la différenciation institutionnelle à l'intérieur des uni-

versités entre les unités orientées vers la production de connaissances et les unités vouées à la diffusion des connaissances, mais ils insistent sur la nécessité de résister à toute tendance à les hiérarchiser entre elles puisqu'elles doivent être intégrées par l'objectif de la formation de diplômés aptes aussi bien à produire des connaissances fondamentales qu'à en saisir la pertinence pour leurs utilisateurs potentiels.

Il me paraît intéressant d'évoquer à cette étape de notre réflexion un article de Terry Shinn (2000) consacré à la question de l'occurrence des « connaissances utilitaires » dans la recherche française récente. En France, note l'auteur, comme dans les autres pays d'Europe du Nord, en Amérique du Nord et au Japon, « la crise de l'énergie des années 1970 et le ralentissement de la croissance économique ont stimulé une idéologie nouvelle selon laquelle la nation pourrait relancer l'économie grâce à l'innovation. D'après cette idée, la prospérité et l'innovation seraient fondées sur les connaissances techniques et scientifiques, d'où la nécessité de convier les scientifiques à participer pleinement à ce nouveau défi. Mais cela ne correspondait ni à la tradition, ni aux institutions, aux normes et au comportement de la communauté des chercheurs français » (p. 46-47).

Pourtant, en France comme au Canada, à partir des années 1970 et surtout dès le début des années 1980, une évolution notable se produit en ce qui a trait aux rapports entre la recherche universitaire et l'État, à la faveur notamment d'une conjoncture où les scientifiques semblent prêts à envisager une

nouvelle relation avec l'État. En France, l'État, en effet, à la suite de l'affaiblissement des analyses structuralistes, est considéré de moins en moins comme une source de pouvoir contrôlée uniquement par les classes dirigeantes et davantage comme un lieu où se négocient les indispensables compromis sociaux. Par ailleurs, en France, en 1981, le Parti socialiste est porté au pouvoir. Dès l'année suivante, en 1982, il organise les Assises nationales de la recherche en vue de « préparer le terrain pour un nouveau contrat entre les scientifiques et la nation » (p. 47). En échange d'un statut de fonctionnaire offert aux chercheurs, le ministère de la Recherche jouerait le rôle d'un organisme de direction et d'intervention en s'immiscant davantage dans la politique et le fonctionnement de la recherche (p. 48). Pour le Gouvernement français, il s'agissait alors d'attirer les investisseurs internationaux vers l'industrie française, la relance passant par une alliance entre la science et l'industrie (*ibid.*). En conséquence, le CNRS allait orienter de plus en plus son financement interne vers les travaux de recherche appliquée,

cherchant à attacher les laboratoires et les chercheurs à leur environnement local et régional, et aux entreprises qui s'y situent (p. 49).

De la même manière, les ministères français du Travail et des Affaires sociales, puis de l'Emploi et de la Solidarité, se sont dotés d'une Mission interministérielle de recherche et d'expérimentation (MIRE) qui, au cours des vingt dernières années, a financé des centaines de recherches thématiques faisant appel aux meilleures équipes des sciences sociales⁶. Ce qui est toutefois particulier à la MIRE, c'est la façon dont les thèmes et les problématiques de recherche ont été généralement définis dans ses appels d'offres de recherche, le rôle prépondérant qu'y ont joué des chargés de mission, des conseillers et des comités scientifiques qui ont su imprimer et garantir une perspective de recherche propre à la démarche scientifique, alors qu'au Canada, l'influence des préoccupations gestionnaires et le souci de pertinence dans la formulation et l'évaluation des politiques paraissent beaucoup plus directement présents et explicites. C'est là l'occasion de souligner le fait que cette « négociation permanente » dans la recherche orientée entre le pôle politique et le pôle scientifique peut se dérouler selon diverses modulations. La comparaison internationale sur ce point pourrait sans doute être d'un grand intérêt puisque cet enjeu semble devoir demeurer au cœur de la recherche contemporaine.

Diverses formulations conceptuelles des enjeux

Les réflexions relatives à une nécessaire réorientation des pratiques de recherche universitaire ont été mises en forme et synthétisées au niveau international par au moins trois réseaux de recherche (Albert, 2002). L'ouvrage phare de Gibbons et al., *The New Production of Knowledge. The Dynamics of Science and Research in Contemporary Societies*, paru en 1994, a d'emblée connu un immense retentissement, surtout parmi les concepteurs de politiques; l'un des auteurs, le Québécois Camille Limoges, est devenu par la suite président du Conseil de la science et de la technologie du Québec. Le deuxième réseau important s'est réuni autour d'Etzkowitz et Leydesdorff, auteurs de *Universities in the Global Economy: A Triple Helix of University-Industry-Government Relations* (1997). Le troisième, appelé *System of Innovation Approach*, est représenté, notamment, par les travaux de B. A. Lundvall, du Danish Research Unit for Industrial Dynamics (DRUID), et par son livre *National Systems of Innovation* (1992). L'influence de ces trois types d'analyse sur les instances gouvernementales qui élaborent les stratégies de développement des « sociétés du savoir » est reconnue.

Faute d'espace, je me limiterai à quelques commentaires à propos du modèle d'analyse de la *New Production of Knowledge*, sans doute le plus influent au Québec, car il nous conduit à l'analyse du fonctionnement interne de l'université, en rapport avec la question

de la transformation des conditions de production de la recherche. Dans l'ouvrage qui porte ce titre, Gibbons et al. croient pouvoir identifier deux modes de production des connaissances dans les milieux académiques : le « mode 1 », centré sur les intérêts académiques, les disciplines, l'homogénéité des lieux de production et des praticiens, dans le cadre d'une organisation hiérarchique de la recherche, l'affirmation d'une autonomie relative de la recherche qui s'appuie sur une rigueur méthodologique et technique et le principe de l'évaluation des produits par les pairs; le « mode 2 », défini par un contexte d'application, par des approches transdisciplinaires des objets de recherche, une hétérogénéité des lieux de production et des praticiens et une organisation transitoire et égalitaire de la recherche, une responsabilité sociale fondée sur la capacité de réflexivité des acteurs et un processus d'évaluation contextualisé, auquel participent souvent les utilisateurs des produits de la recherche.

Une version de la conception du « mode 2 » de production des connaissances a été formulée par Camille Limoges (1996 : 11-15), qui écrit, sur la notion de « recherche contextualisée » : une « activité de recherche [...] fortement contextualisée [...] est produite par une hétérogénéité et une diversité des dispositifs organisationnels engagés dans la production de connaissances [...] La problématisation, la construction du cadre théorique et la solution des problèmes deviennent coextensives [...] de plus en plus fréquem-

ment, les problématiques ne sont pas issues d'une dynamique disciplinaire endogène (de "matrices disciplinaires"), elles ont des origines externes et elles coupent à travers les disciplines [...] La recherche en situation de contextualisation ne cesse de résoudre des problèmes théoriques fondamentaux si l'on veut, mais dans une visée de réalisations pratiques [...] il ne s'agit pas de transférer à des utilisateurs [...] des résultats produits en milieu de recherche; il s'agit plutôt de recherches qui trouvent une destination sociale parce que, dès l'origine et tout au cours de la conduite du travail, sont impliqués la variété des acteurs sociaux intéressés ».

Dans cette visée, toute démarche de connaissance devient une coproduction entre un cadre théorique et les concepts qui s'y rattachent et la reconnaissance d'un objet qui détient ses propres règles explicatives, sa propre logique, et qui produit sa propre expérience et ses savoirs propres. L'objet, complexe par définition, devient source de connaissance par interaction avec un cadre théorique. Des connaissances disciplinaires variées sont alors mises en œuvre pour en favoriser la compréhension. On s'écarte résolument d'une visée explicative pour privilégier un registre compréhensif de l'objet sous étude. C'est donc un autre paradigme qui est dès lors mobilisé. L'application commande ici une approche interdisciplinaire puisque tout objet de recherche, en tant que construit social, est par statut complexe, c'est-à-dire qu'il commande une variété de connaissances, de perspectives d'analyse, d'instruments

disciplinaires pour sa compréhension. On s'éloigne donc d'une vision positive et structuro-fonctionnaliste pour lui préférer une approche pragmatique et relative qui incorpore à l'analyse, comme partie constitutive déterminante, le sens que les acteurs concernés donnent à leur réalité et aux conduites qu'elle sollicite de leur part.

Cette opposition entre deux modes de production des connaissances, pour éclairante qu'elle soit⁷, fait aujourd'hui l'objet de diverses critiques qui, pour l'essentiel, contestent que la réalité de la production universitaire soit à ce point tranchée entre deux modes et qui soutiennent qu'il faut prendre en compte l'effet de la rhétorique académique : les scientifiques utilisent les termes et les catégories du premier mode alors que leurs pratiques participent en réalité des deux et plus probablement encore surtout du second (Godin et Trépanier, 2000 : 13 s.). Les études empiriques montrent que le plus souvent les pratiques de chacun des modes cohabitent chez le même chercheur ou au sein d'un même département ou d'une même discipline. Shinn (2000 : 60-61) identifie pour sa part quatre régimes de recherche scientifique et technique qui, dit-il, au-delà du fait que « la recherche "pure" et la recherche "appliquée" constituent les discours de certains groupes qui veulent ainsi construire et protéger une identité communautaire », « fonctionnent historiquement ensemble, et sont jusqu'à un certain point interdépendants ».

On pourrait par ailleurs souligner que le phénomène de l'existence de

ces deux modes ne serait pas récent, mais qu'il remonterait aux débats sur l'« application » des connaissances des années 1950, autant que sur la « production des connaissances dans l'action », introduits par la présence des écoles professionnelles et donc des cultures professionnelles au sein des universités nord-américaines. Que l'on pense, par exemple, aux travaux de D. A. Schön (1983) sur les cultures professionnelles. La revue *Lien social et Politiques*, dans ses premiers numéros (1979-1983), paraissant alors sous le titre de *Revue internationale d'action communautaire*, avait largement documenté ces questions, particulièrement dans le cadre d'un numéro consacré à la recherche-action (no 5, printemps 1981). Il est également intéressant de remarquer que l'on a traditionnellement accordé, dans les universités nord-américaines, un statut de « facultés » à ces milieux de formation professionnelle de « mode 2 » pour les isoler des départements disciplinaires, considérés, eux, comme véritablement « académiques », donc du « mode 1 », alors qu'en Europe, l'université, jusqu'à tout récemment, ne les laissait tout

simplement pas entrer dans son enceinte. On pourrait ajouter encore le cas de toutes les « nouvelles » universités qui ont vu le jour à partir des années 1960⁸, dans le vaste courant occidental de démocratisation de l'accès aux études supérieures, et dont la culture de recherche est généralement beaucoup plus proche du « mode 2 ».

Finalement, il semble que le « mode 2 » soit, dans les faits, beaucoup plus répandu qu'il n'y paraît et qu'il a même pénétré aujourd'hui dans la vaste majorité des établissements d'éducation supérieure et de recherche, mais que pourtant la rhétorique du « mode 1 » et ses pratiques, dont en particulier l'évaluation par les pairs, demeurent une référence obligée, constitutive de la « véritable » identité universitaire. Serait-ce que cette « assemblée de pairs » réussirait à continuer à fonctionner à l'« idéal » (celui de la Science, par essence « fondamentale ») et à imposer ce fonctionnement à l'ensemble de la communauté universitaire et, au-delà d'elle, à l'ensemble de la société, qui respecterait le même idéal, même si la vaste majorité de ses pratiques relèvent d'un mode de production différent ?

On notera que le numéro thématique de *Sociologie et Sociétés* consacré à « La Science » (XXXII, 1, printemps 2000), où l'on trouvera plusieurs des textes signalés dans cet article, se montre très critique à l'égard de l'ouvrage de Gibbons et al. Pourtant, les cinq auteurs québécois qui y publient un article font explicitement référence aux « modes 1 et 2 » pour cons-

truire leur argumentation, ce qui montre bien l'influence considérable de cet ouvrage ! Mais on peut aller au-delà du caractère descriptif de cette typologie des modes de production pour l'interpréter, suivant Albert (1999), comme une expression des positions occupées dans un « champ », au sens bourdieusien : cette typologie qui, par définition, ne prétend jamais décrire fidèlement une réalité, mais en mettre en évidence les enjeux, demeure indéniablement éclairante et performante. En effet, Albert (1999) et Albert et Bernard (2000) voient dans ces deux modes de production plus qu'une simple typologie, y reconnaissant « un enjeu de lutte entre deux ensembles de professeurs » (2000 : 75). Cette perspective va nous servir d'introduction à la troisième partie de cet article.

Une transformation des rapports de production de la recherche universitaire qui change le fonctionnement interne des universités

Il me paraît éclairant d'envisager le « monde » universitaire, ou tout au moins celui des sciences sociales, que je connais, comme un « champ » où s'« affrontent » symboliquement deux ensembles de professeurs : un premier, « dont la légitimité s'acquiert via une production destinée aux pairs et ayant obtenu leur reconnaissance », un second, « dont la légitimité s'acquiert non seulement via une production destinée aux pairs, mais également à travers une production visant à répondre à la demande sociale de connaissances et ouverte à l'évaluation par des acteurs non

universitaires » (Albert et Bernard, 2000 : 75).

À en croire Guy Rocher (1998), sociologue québécois très respecté, la recherche universitaire a connu quatre grandes périodes : celle qu'il qualifie de « république des chercheurs », jusqu'au début des années 1970, qui a permis aux universitaires de contrôler entièrement les conseils subventionnaires qui voyaient alors le jour, au nom d'une recherche « inspirée par les seuls intérêts des chercheurs, à vocation plus fondamentale qu'appliquée [...] [où] l'inspiration et la motivation des projets de recherche [...] étaient celles du seul chercheur requérant » (p. 14). Mais rapidement, la relation entre les organismes subventionnaires et l'État s'est transformée : les autorités publiques se sont mises à énoncer des priorités et à administrer les fonds en fonction de l'intérêt collectif et selon des critères d'efficacité et de productivité. C'est alors le début des subventions stratégiques et de la recherche orientée.

Avec les années 1980, des réseaux de chercheurs pancanadiens ont vu le jour : réseaux d'excellence, projets d'envergure et instauration d'une volonté politique de coordonner diverses institutions contribuant à la recherche-développement (R-D) dans le cadre d'un « système national d'innovation » (SNI) fondé sur le développement de liens interinstitutionnels ; les organismes subventionnaires ont ainsi été amenés à insister sur l'importance des partenariats, tant avec les entreprises qu'avec les concepteurs de politiques, ainsi que sur le transfert des connaissances. La

recherche a été directement invitée à s'intégrer au SNI. Ainsi, une élite de chercheurs s'est constituée grâce à la participation à ces réseaux et aux centres d'excellence qui devaient s'associer au SNI.

Au cours des années 1990 s'est développée une politique encore plus explicite de partenariat avec l'entreprise privée qui, pour Rocher, « a exacerbé un nouvel écart entre deux catégories de chercheurs : ceux des sciences de la santé, du génie et de certaines sciences exactes, pour qui il était relativement aisé d'intéresser à leurs recherches des partenaires dans l'industrie et le gouvernement ; ceux des sciences sociales et surtout des sciences humaines qui ne bénéficiaient pas des mêmes facilités » (p. 16). Et Rocher d'ajouter : « la politique du partenariat a induit un autre clivage entre ceux qui acceptent cette politique et ceux qui se rebiffent » (*ibid.*). Cette dernière remarque, qui fait appel à l'autonomie de décision et au sens moral et politique du chercheur, nous paraît caractéristique d'un sentiment de trahison potentielle de sa mission de la part de l'universitaire séduit par les avantages matériels et symboliques que procurent subventions et contrats, et tenté par les partenariats avec l'industrie ou les ministères. Nous reviendrons sur cet enjeu dans la conclusion pour souligner à quel point l'idéal de cette « république des chercheurs » constituée de chercheurs « indépendants » s'est aujourd'hui inexorablement évanoui. La nouvelle donne oblige donc à redéfinir les conditions d'indépendance de la recherche et du chercheur dans le contexte d'une société aujourd'hui

d'aujourd'hui caractérisée par ses innombrables liens et interdépendances institutionnels.

L'enjeu de la recherche fondamentale et libre, opposée à la recherche orientée ou « appliquée », traverse le « champ » universitaire, que ses fondements soient réels ou qu'ils soient de l'ordre des représentations. En 1999, une étude de la Fédération étudiante universitaire du Québec, Conseil national des cycles supérieurs, et une étude de la Fédération des professeurs d'université du Québec appuient la position adoptée en 1993 par le Conseil des universités dans laquelle sont opposées systématiquement recherche ciblée et recherche fondamentale ; on s'inquiète de la « contribution relativement massive de la recherche universitaire à l'atteinte d'« objectifs socioéconomiques immédiats » au détriment d'activités de la recherche libre [...] et de l'avancement du savoir » (Québec, Conseil des universités, 1993 : 15).

Cette culture d'oppositions : fondamental-appliqué ; libre-orienté ; disciplinaire-interdisciplinaire, me semble véritablement structurante du milieu universitaire et de son imaginaire. Et j'insiste : de son *imaginaire* ! Car la réalité du fonctionnement de l'Université que je connais depuis plus de trente ans est au contraire celle d'un constant va-et-vient entre démarche empirique, apport théorique, implication dans un milieu professionnel, souci de pertinence, contribution à une réflexion fondamentale. Toutes ces opérations sont étroitement imbriquées les unes dans les autres, sans qu'il soit tellement possible de les

distinguer les unes des autres; elles se fécondent et s'éclairent mutuellement, à la manière dont Limoges parle de la recherche contextualisée. Et pourtant, les comportements et les rhétoriques pour le contrôle du champ s'ancrent dans ces oppositions et les professeurs semblent en avoir besoin pour constituer le « champ » et s'y positionner.

Ma fonction de direction d'un programme de doctorat en sciences humaines appliquées à l'Université de Montréal m'a mis en présence de départements disciplinaires de sciences sociales qui continuent fondamentalement à promouvoir, malgré des discours d'ouverture à des disciplines connexes, des ensembles de connaissances, des traditions disciplinaires entretenus et célébrés pour eux-mêmes, indépendamment d'un exercice concret d'évaluation de leur pertinence heuristique en fonction d'un objet d'analyse donné ou d'un problème à résoudre. La formation disciplinaire, « fondamentale », n'amène pas le chercheur à tenter de comprendre une réalité donnée qui lui apparaîtra d'emblée comme complexe et comprenant plusieurs facettes et dimensions, mais plutôt

à vérifier, confirmer ou infirmer, enrichir, consolider un ensemble théorique abstrait appartenant à sa discipline. À choisir de formuler sa question de recherche de cette manière, il se donnera les conditions pour « faire avancer la connaissance », mais évidemment, doit-on demander, quelle connaissance et pour qui ?

La hiérarchisation profondément structurante du « champ » entre le « fondamental » et l'« appliqué », qui détermine également une hiérarchisation entre le « disciplinaire » et l'« interdisciplinaire », inséparable de la première, entraîne chez beaucoup de professeurs un véritable écartèlement entre deux appartenances vécues comme concurrentes, sinon conflictuelles. La première va au département disciplinaire, déterminante au plan de la carrière car c'est là qu'elle se joue et qu'elle est évaluée par les pairs (de la discipline) en termes de production d'articles dans des revues disciplinaires; la seconde va à une unité de recherche construite sur une thématique. Cette unité, on l'a vu, a de fortes chances de se trouver hors du département, voire hors de l'établissement; elle fonctionne de manière interdisciplinaire et « appliquée », compte tenu de son objet et des problèmes à résoudre qui justifient son existence. C'est là que sont obtenues les subventions, qui sont dès lors des subventions d'équipe. Elle fonctionne à l'interdisciplinarité ou, plus couramment, la question de la disciplinarité disparaît d'elle-même, tout simplement, au profit d'une interrogation collective sur l'objet de recherche, au cours de laquelle chacun fait appel à ses connais-

sances comme à des « outils » de recherche, en vue de déconstruire-reconstruire l'objet sous étude.

Les professeurs sont-ils donc voués à mener une double vie: dans un département où ils sont disciplinaires, fondamentaux et « libres »; dans un centre de recherche où ils sont interdisciplinaires, « appliqués » et « orientés » ? Formellement, il semble que oui ! Sauf que dans la pratique, cette double vie est vécue par la plupart comme un enrichissement intellectuel, une complémentarité, une diversification de fonctions. À condition toutefois que les professeurs concernés respectent l'imaginaire de la prévalence formelle du premier monde sur le second et y adhèrent, sinon ils risquent de perdre leur carrière sanctionnée par l'institution des « pairs » du « mode 1 ». Mais ils ont en même temps absolument besoin du second pour être en mesure de survivre comme « sujets » actifs dans la société. Car ils savent bien, autant intellectuellement que par expérience, que nous ne vivons plus aujourd'hui dans un monde où les institutions seraient en mesure de fonder un ordre social ou académique qui serait défini comme un ensemble objectivement intégré et hiérarchisé de fonctions, de valeurs, de conflits centraux. La société ne peut plus être conçue comme « un système organisé autour d'un centre » (Dubet, 1994: 253), tel qu'on l'évoque en parlant du « primat » de l'économie, du marché ou de la science. Elle est plutôt conçue comme production d'acteurs relativement libres et responsables de construire les normes et le sens de leurs pratiques puisque aucune

norme et aucun sens ne leur sont donnés de l'extérieur. Dans cette perspective, on « ne cherche plus à développer des énoncés généraux et transférables (rapport fondamental-appliqué) d'un contexte d'action à un autre et à les imposer à une pratique [...] la production de la connaissance et sa mise en œuvre dans l'action sont intimement liées » (Friedberg, 1993 : 384).

Je voudrais encore, avant de situer la revue *LSP* dans le contexte de ces débats, faire brièvement état des résultats de l'enquête qu'Albert (1999) a menée dans le cadre de sa thèse de doctorat sur les stratégies et pratiques de carrière des professeurs de deux départements disciplinaires (sciences économiques et sociologie) de deux universités de Montréal, inscrits dans cette tension entre « fondamental et appliqué », libre et orienté, disciplinaire et interdisciplinaire. On y découvre que les dynamiques sociales et scientifiques issues de ces « oppositions » ont une spécificité propre à chacun de ces sous-champs disciplinaires. Je me fonde ici sur un article qui synthétise certains des résultats de cette recherche, publié par Albert et Bernard (2000).

Du côté des sciences économiques, on trouve une tradition disciplinaire « reposant sur la construction d'une forte unité paradigmatique, qui conduit les chercheurs à résister à l'instrumentalisation, ou du moins à la moduler de façon très caractéristique. Dans cette discipline, les chercheurs reportent la production axée vers la demande sociale à une phase ultérieure de la carrière universitaire, après qu'une production

par les pairs, très explicitement structurée dans ses règles, ait permis aux plus jeunes chercheurs de contribuer à la réputation de neutralité axiologique de la discipline et d'établir, ce faisant, leur propre compétence scientifique » (p. 73).

La sociologie présente pour sa part « une tradition disciplinaire différente, à la fois multi-paradigmatique et largement traversée, dans ses divers domaines de spécialité, par les influences d'une variété d'autres disciplines des sciences humaines et sociales. Elle n'est donc pas en mesure d'offrir le même type de résistance à l'instrumentalisation [...] La question de l'évaluation de la qualité de la production scientifique [...] se pose donc de manière particulièrement complexe en sociologie, faute d'un canon unique ou dominant. La résolution de cette question produit en fait une situation plus floue, où libéralisme et tolérance coexistent avec alliances et confrontations » (p. 73-74) entre ceux qui insistent sur les retombées sociales de l'activité de recherche et ceux « qui dénoncent les compromissions de l'université avec cette demande sociale [...] la plupart des chercheurs se situant toutefois dans un entre-deux où se combinent, dans des proportions variables, les deux types de production » (p. 74).

Albert et Bernard offrent une explication intéressante de cette difficulté de la sociologie à imposer une claire hégémonie du pôle « fondamental », comme les sciences économiques. Cette explication éclairera notre commentaire qui suit sur l'évolution de l'objet de la

revue *LSP* et sur sa difficulté permanente à le définir clairement. « La dynamique de production de connaissances en sociologie semble structurée par un système d'oppositions "multipolaire" [...] qui résulterait du caractère fragmenté de la discipline en spécialités distinctes et relativement autonomes (sociologie de la famille, de l'art, des organisations [...] sociologie féministe ou marxiste, approches quantitatives, qualitatives, etc.) et de la pluralité des principes de hiérarchisation des productions et des producteurs qui s'ensuit [...] La sociologie se présente comme une discipline éclatée. Chacun de ses domaines fonctionnerait comme une sphère d'activité dotée de ses propres normes et lieux de consécration (approches théoriques, revues, concours, réseaux...). Les critères de légitimation scientifique peuvent donc être différents d'un domaine à l'autre. Par exemple, la participation à des débats sociaux ou la production visant à répondre à la demande sociale peut être génératrice de capital symbolique dans une spécialité, alors qu'elle peut faire l'objet de sanctions dans une autre. La sociologie semble ainsi constituée d'un ensemble de domaines qui sont autant d'espaces de luttes entre des définitions concurrentes de la légitimité scientifique » (p. 83).

La dispersion de la discipline en domaines de spécialité explique pourquoi les revues de sociologie sont le plus souvent publiées sous forme de numéros thématiques : c'est le reflet de la cohabitation d'orientations diverses. Ces numéros sont placés sous la responsabilité d'un ou plusieurs professeurs

d'un département «qui mettent à contribution leurs propres réseaux de contacts scientifiques et qui déploient leur style de pratique sociologique aussi bien dans le choix des auteurs que dans leur évaluation» (p. 84).

La revue *Lien social et Politiques*, un témoin de ces transformations

Nous voici donc bien introduits pour énoncer quelques brefs commentaires sur cette revue qui est publiée depuis un quart de siècle sous la forme qu'on lui connaît, et en fait depuis près d'un demi-siècle si l'on remonte à ses origines, en 1958⁹. Ces commentaires sont formulés¹⁰ en fonction de cette idée que *LSP* a été un témoin de l'évolution des pratiques que nous venons de décrire, tant par ses contenus que par son organisation et ses modes de fonctionnement, et qu'à sa mesure et à sa manière elle a aussi contribué à définir ce «champ» de luttes entre diverses conceptions de la recherche en sciences sociales en s'y positionnant clairement.

Tout d'abord, un constat. La Revue a toujours eu, à l'exception peut-être des années les plus récentes, de la difficulté à énoncer clairement et simplement son «projet». Et paradoxalement, j'ai tendance à penser que c'est ce qui a peut-être longtemps fait l'originalité de son positionnement, voire son attrait pour plusieurs de ses collaborateurs qui ont de manière occasionnelle ou durable apporté leur contribution à son évolution. Elle a toujours fonctionné en réseaux, réseaux nationaux et internationaux, s'arrimant à d'autres réseaux selon les thèmes des numéros en production. Elle a réuni jusqu'ici des collègues de provenances diverses et de sensibilités intellectuelles variées qui avaient en commun, me semble-t-il, au delà des frontières nationales, d'accepter de se mouvoir dans une relative incertitude intellectuelle, mais avec l'idée et la confiance que quelque chose se passait là, ou allait se passer, et qu'il valait la peine de prendre le temps de s'y associer et de partager un peu de cette incertitude. Pour le dire autrement, la Revue a offert des espaces de liberté ou de moindre contrainte académique à des collègues très actifs, influents et impliqués dans la vie universitaire, souvent typiquement des collègues du «mode 1», performants dans ce «mode 1», mais bien conscients que la vie intellectuelle ne pouvait se passer uniquement dans ce «mode» et qui trouvaient donc un espace de réflexion et de travail différent, peu normé et donc peu contraignant, en s'associant à la Revue. La définition même d'une revue

de *débat* que la Revue a toujours cherché à être.

Ce constat est une manière de dire que la Revue n'appartient à aucune tradition disciplinaire ou idéologique, même si elle a plutôt rassemblé des sociologues et des politologues qui manifestaient une sensibilité à l'importance des mouvements sociaux, d'une société civile active, d'une intervention structurante de l'État dans son rapport au marché, mais aussi à l'importance de l'individu «sujet» réflexif, de l'affectivité, des solidarités.

La référence d'Albert et Bernard (2000) relative à la réalité éclatée, multiparadigmatique et multipolaire de la sociologie et à son incapacité (que je trouve heureuse!) d'imposer une hégémonie du pôle «fondamental» m'a semblé particulièrement éclairante de l'évolution de la Revue et de sa double inquiétude et volonté périodique d'arriver à se définir clairement et en même temps de son constat serein de l'heureuse impossibilité d'y parvenir. Ce que ces deux auteurs disent du fonctionnement thématique des revues de sociologie, de la cohabitation d'orientations et de modes d'évaluation divers, du recours à certains réseaux d'auteurs plus qu'à d'autres, décrit très exactement le fonctionnement réel de *Lien social et Politiques*, du moins tel que je l'ai connu jusqu'en 1999. Bien sûr, quand on est un lecteur des numéros thématiques successifs de la Revue, et qu'on apprécie la qualité de chacun des dossiers pour eux-mêmes, on ne perçoit probablement pas la difficulté permanente de trouver le fil conducteur du projet éditorial.

Toutefois, il importe de noter que cette difficulté s'est beaucoup réduite depuis quelques années. Mais pour le comité éditorial, il y a sans doute là, dans cette difficulté même, un précieux espace de liberté intellectuelle en gestation, fait de la possibilité de refuser d'être d'une tradition ou d'une autre, d'une école ou d'une discipline, pour tenter plutôt de penser « librement » la société à la fois dans ses expressions particulières (d'où la variété des thèmes) et dans sa globalité.

S'il y a un projet politique de la Revue, je pense que c'est là qu'il se manifeste, dans cette posture critique à l'égard de toute construction institutionnelle d'un champ, d'une discipline, d'une tradition ou d'une quelconque normativité. En cela, la Revue me paraît être de son époque, caractérisée, par Dubet (1994 : 253), comme on l'a mentionné auparavant, par cette évidence que la société ne peut plus être conçue comme un « système organisé autour d'un centre » quel que soit ce « centre ». À sa manière, la Revue s'est voulue « libre » dans sa manière de fonctionner, de définir son projet, ses thèmes, ses collaborations. Elle a pratiqué l'« application », non pas bien sûr dans le sens de la relation hiérarchique, taylorienne de la séparation entre la pensée, la conception et... l'application, qui est à la base de la notion d'expertise, mais bien dans la volonté d'interagir avec des pratiques sociales, avec une pluralité de sources de savoirs, sans en hiérarchiser la légitimité, avec des systèmes de sens produits par les acteurs sociaux, à leur tour producteurs de société.

La Revue a toujours tenté, au sein de chacun des numéros qu'elle a produits, de concilier les genres et les tendances, de jeter des ponts entre les analyses et les témoignages, entre les réflexions théoriques et les démarches empiriques, entre les travaux abstraits et les récits d'action et les analyses de terrain, entre différents contextes nationaux, bref, tout en étant clairement du côté du « mode 2 », de laisser de l'espace à des réflexions caractéristiques du « mode 1 ».

Elle a également favorisé les approches internationales et les études comparatives, avec cette intuition du formidable intérêt d'une démarche comparative qu'exprime si justement Gérard Bouchard (2000 : 75) : « La comparaison fait partie des procédés d'objectivation parce qu'elle est un moyen de créer une distance entre le sujet et sa culture, parce qu'elle permet de casser la chaîne de production du savoir là même où naissent les paradigmes, bien en amont de la théorie et des concepts. Il est utile en effet de briser cette articulation du savoir à son enracinement socioculturel, non pas pour la récuser, ce qui reviendrait à enlever toute substance et toute signification aux énoncés scientifiques, mais bien pour en renégocier les ancrages, pour la soumettre elle aussi au processus critique de construction de l'objet. L'acte comparatif représente en quelque sorte l'exil, l'émigration ou la transgression que requiert cette opération. Il enrichit le regard scientifique en ce que, non seulement il fait mieux voir le social à partir d'une matrice culturelle particulière, mais il fait voir aussi cette matrice elle-même,

fournissant ainsi les moyens de la modifier ».

Au plan financier, et donc dans sa rencontre avec l'institution des organismes subventionnaires, la Revue est parvenue généralement à faire reconnaître la spécificité de son approche de la réalité et donc à être capable de démontrer à des comités anonymes de pairs que sa façon de penser et d'agir était aussi « scientifique » et digne de soutien que celle des revues disciplinaires. Le CRSH l'a bien compris et accepté, qui n'a jamais interrompu son soutien. Par contre, le FCAR du Québec, à une époque où il cherchait à rationaliser ses investissements à partir d'une démarche technique de « scientométrie », avait jugé que la Revue n'était pas assez scientifique pour qu'elle mérite son soutien. Par la suite, à la faveur de la rigueur accrue qui a accompagné le changement de titre de la Revue, en 1994, le CNRS français a lui aussi décidé d'accorder une subvention récurrente à sa publication. Ces épisodes de financement démontrent, s'il en était besoin, que l'univers de la production de la recherche est loin d'être homogène : il y existe de véritables espaces de liberté et de créativité intellectuelle, même s'ils sont l'objet de luttes pour le contrôle du « champ » parfois assez féroces.

La Revue contribue à mon avis directement aux débats en cours sur la transformation des conditions de production de la recherche en livrant des numéros thématiques qui, certes, sont ouverts sur la question de l'importance de la diffusion des connaissances à destination de diverses catégories d'utilisateurs

hors de l'université. La Revue n'a jamais douté de sa responsabilité à ce sujet. Elle ne l'a pas fait toutefois d'une manière que je qualifierais de « technocratique », c'est-à-dire selon les prémisses d'une pensée mobilisée par une préoccupation de pertinence immédiate et d'utilité directe pour la résolution des problèmes sociaux, tant il est vrai que la « science » ne peut répondre par elle-même à ce type de questions sans médiation du politique. Mais elle l'a fait de manière *critique*, en s'efforçant de décoder les enjeux d'une question traitée par le politique, en faisant connaître les conditions de vie de certaines catégories de la population et en fournissant des explications plausibles d'un certain « état des choses », en montrant comment certains pays ont imaginé résoudre telle ou telle question, en permettant à certaines catégories d'exprimer leur vision du monde, de revendiquer leur place dans la société, etc. Elle l'a fait aussi en réfléchissant, de manière de plus en plus structurée, au rôle croissant des politiques publiques comme outils d'action et d'émergence de sociétés plus équitables et plus respectueuses des

droits et de la citoyenneté de leurs membres. Dans ce domaine, l'approche comparative s'est révélée particulièrement fructueuse.

C'est, me semble-t-il cette perspective *critique* qui permet à l'analyste et au chercheur impliqués dans la transformation des conditions de production de la recherche de demeurer des « sujets » actifs, en maîtrise de leur réflexivité et à distance des normativités institutionnelles, que celles-ci soient universitaires, technocratiques ou encore associées à une forme ou une autre de militantisme organisé. C'est avec cette dernière question de la posture du chercheur que je conclurai.

Conclusion : au-delà des transformations en cours, la liberté réflexive du chercheur

À sa manière, il m'apparaît, rétrospectivement, que le « projet » fondamental de la Revue a été et demeure de construire ce lieu de débat pour la recherche en sciences sociales qui permette au chercheur de se penser, de se positionner comme Sujet réflexif, au sens de Touraine (1992) ou de Giddens (1998), face, *à la fois*, aux transformations de l'organisation de la recherche par les pouvoirs publics technocratiques nationaux et mondiaux, et les administrations universitaires qui les relaient, *et* aux vestiges de cette « République des chercheurs » qui m'apparaît souvent s'être sclérosée dans une défense d'intérêts corporatistes, portée par une rhétorique de la défense de la Science.

La recherche universitaire participe bien sûr pleinement de la

société dans laquelle elle évolue et qu'elle contribue à façonner. Mais le savoir, les savoirs ne se réduisent :

— ni aux structures et aux corps professionnels disciplinaires qui les produisent;

— ni à leur conformité aux normes professionnelles, sociales, scientifiques dans lesquelles ils évoluent, ou encore aux projets technocratiques qui les sollicitent;

— ni à une conception de quête ou d'affirmation de rationalité et de fonctionnalité qui mènerait le monde;

— ni à une injonction d'utilité sociale ou économique, ou de pertinence, ou encore d'inscription dans les nouveaux « grands récits », tels ceux de l'« économie du savoir » ou des « systèmes nationaux d'innovation » (Lesemann et Goyette, 2003; Lesemann, 2003), qui sont autant d'idéologies nécessaires pour l'action, mais auxquelles les savoirs ne peuvent être réduits.

En d'autres termes, il faut poser *analytiquement* un principe d'*autonomie* des savoirs (qui ne se confond pas avec l'autonomie proclamée ou invoquée de l'Université ou des professeurs qui en sont l'expression instituée), de *liberté du Sujet* (et non pas des professeurs, qui sont des individus inscrits dans des rôles et des normes sociales et professionnelles).

Il convient donc de construire et de reconstruire sans cesse les conditions de réalisation d'une autonomie des savoirs et d'une liberté du Sujet. Autonomie d'une institution réflexive, d'une part, qui

doit être confortée par la création volontaire d'un certain « isolement » : la société a besoin de « refuges », de lieux qui permettent la production de connaissances « en profondeur » qui seront validées dans la durée. C'est le rôle de l'institution universitaire que de favoriser ce type de production, sous peine de voir prévaloir des analyses promues par des *think tanks* financés par des fonds privés et politiquement orientés (Lundvall, 2002 : 6). Reconnaissance, d'autre part, du fait que le Sujet, tout en étant bien sûr inscrit dans la société et dans l'institution, et donc dans les rapports sociaux, culturels, académiques, économiques et politiques, *ne se réduit pas à ces rapports*. C'est là le sens de sa liberté.

Que devient dès lors le chercheur, dans cette perspective ? Il ne me semble plus pouvoir fonder sa légitimité et son « engagement » ni sur une allégeance institutionnelle disciplinaire stricte (position du « mode 1 »), au risque de perdre tout contact avec la réalité sociale, ni sur une adhésion univoque à une entreprise mue par des objectifs de rationalisation, d'innovation et de compétition (position du « mode 2 »). Il doit exercer sa liberté de Sujet autonome et sa capacité réflexive d'acteur social face à ces demandes contradictoires. C'est à cette condition qu'il pourra être pleinement un agent de transformation de la réalité et des représentations de cette réalité, capable de s'extirper des rôles sociaux attendus, de produire des conduites et des références scientifiques et culturelles différentes de celles qui prédominent.

Le chercheur qui se constitue en sujet réflexif exprime une volonté et un besoin impérieux, indissociables de sa fonction, de construire et de maintenir cette marge essentielle de liberté qui fonde sa capacité d'articuler, comme dit Touraine (1992 : 329), « projet professionnel et rationalité de l'organisation ». Ce projet professionnel ne rencontre jamais totalement la rationalité de l'organisation, qu'il s'agisse de normes purement académiques ou d'exigences d'efficacité dans le cadre d'une programmation technocratique de recherche.

C'est la construction difficile et toujours à reprendre de cette posture réflexive qui me semble garante de la possibilité de maintenir dans une tension créatrice à la fois une autonomie critique et une pertinence sociétale. Démarche exigeante s'il en est qui vaut tant pour l'individu chercheur réflexif que pour l'institution réflexive qu'il contribue à édifier. Il me semble qu'elle doit être aujourd'hui à la base de la définition du rôle de la recherche dans le contexte d'une « société des savoirs » régie par de nouvelles formes de gouvernance. Et peut-être permet-elle enfin de nommer le « projet » de la Revue : être une revue *réflexive* ?

Frédéric Lesemann
INRS-Urbanisation, culture et
société
TRANSPOL
CRISES

Notes

¹ Nous comprenons la décision des responsables de ce numéro de l'intituler « la société des savoirs » comme une volonté

de souligner la pluralité des savoirs inclus dans l'expression consacrée « société du savoir ». Nous nous donnerons quant à nous la liberté de considérer dans notre article l'une ou l'autre des formulations comme équivalentes.

- ² Je remercie Yvan Tourville, agent de recherche au groupe de recherche TRANSPOL, qui a assuré la collecte des données nécessaires à la rédaction de cet article.
- ³ Il s'agit d'un programme d'ajout de 2000 postes universitaires d'excellence, d'une durée de six ans, en vigueur de 2000 à 2005, et d'un coût de 900 millions de dollars. Ce programme, qui octroie non seulement le salaire complet d'un professeur, mais une subvention d'infrastructure récurrente pouvant atteindre 200 000 dollars par an, renouvelable pendant sept ans, vise notamment à attirer des chercheurs étrangers, ou à permettre à des chercheurs canadiens qui se sont exilés, particulièrement aux États-Unis, où les conditions de recherche sont plus attrayantes, de revenir au Canada, ou encore à convaincre de jeunes chercheurs tentés d'aller travailler à l'étranger de demeurer au Canada.
- ⁴ Ce programme a débuté en 1989 et, dans une première phase de quatre ans, il a été doté de 240 millions de dollars et d'un apport de partenaires de 60 millions; dans une seconde phase, 1994-1998, il a reçu 183 millions et 178 millions respectivement.
- ⁵ Les programmes des Chaires et des RCE sont techniquement administrés par les trois conseils subventionnaires.
- ⁶ Plusieurs membres de ces équipes ont régulièrement collaboré aux numéros thématiques de *Lien social et Politiques*. On doit d'ailleurs reconnaître que cette revue a entretenu des liens privilégiés avec la MIRE et plusieurs de ses représentants; elle a toujours suscité chez eux un intérêt actif, fondé sur une certaine communauté de vues.
- ⁷ Je me réfère ici aux débats (et aux « luttes », au sens bourdieusien appliqué au contrôle de ces « champs » symboliques par Albert, 1999, ch. 2.4) que j'ai eus avec mes collègues en provenance de départements disciplinaires lorsque

La société des savoirs et la gouvernance : la transformation des conditions de production de la recherche universitaire

36

j'ai participé à l'implantation puis à la direction du programme de Ph.D. en Sciences humaines appliquées à l'Université de Montréal, puis également lorsque j'ai assumé pendant près de six ans la direction du centre Culture et Société de l'INRS. Cette opposition entre deux modes de référence, je dirais même deux économies de production de la recherche, était structurante des univers professionnels que j'ai connus.

⁸ Plus de 60 % des universités qui existent dans le monde ont été créées après les années 1960 (Limoges, 1996 : 10).

⁹ Dans le no 1 de la revue (printemps 1979), qui s'appelait alors *Revue internationale d'action communautaire/International Review of Community Development*, j'expliquais (p. ii à vii) que cette « nouvelle » revue était en fait l'héritière de l'*International Review of Community Development*. Celle-ci avait été fondée en Italie en 1958 par Albert Meister, avait été financée par la Fondation Adriano Olivetti et avait été publiée, jusqu'en 1978, 40 numéros consécutifs; c'est ce qui expliquait la double numérotation de la nouvelle série, du 1/41 de 1979 au 50/90 du printemps 2003. Axée sur le développement communautaire depuis ses origines, la revue a progressivement évolué, se transformant en revue interdisciplinaire de sciences sociales orientée vers l'analyse des phénomènes sociaux, des problèmes sociaux et des politiques publiques. C'est pourquoi, à partir du numéro 32/72 de 1994, elle a à nouveau changé de titre pour prendre celui de *Lien social et Politiques*, qui traduit son double

ancrage à la fois dans le lien social, la sociabilité, les solidarités primaires, les pratiques sociales individuelles et collectives et dans les régulations institutionnelles et les politiques publiques, les deux pôles étant conçus comme interagissant étroitement entre eux.

¹⁰ Je m'exprime ici à titre personnel bien sûr et en fonction de mon expérience de la fréquentation de cette revue, qui s'est terminée pour moi en 2000; j'ai participé à son comité de rédaction pendant plus de 20 ans (1979-2000) et l'ai dirigée entre 1979 et 1984, puis, avec Claude Martin, de 1991 à 1999. La Revue est, depuis cette date, dirigée par Jane Jensen et Claude Martin et elle confirme sa vocation d'espace de débat et de réflexivité, avec un accent particulier sur l'analyse des politiques publiques.

Bibliographie

ALBERT, M. 1999. *Transformations des pratiques de recherche en sciences économiques et en sociologie dans deux universités québécoises : instrumentalisation du savoir ?* Université de Montréal, thèse de doctorat en sociologie.

ALBERT, M. 2002. « The relevance of Pierre Bourdieu's social theory for the study of scientific knowledge production », *Canadian Journal of Sociology/Online*, septembre-octobre, 5 p.

ALBERT, M., et P. BERNARD. 2000. « Faire utile ou faire savant ? La "nouvelle production de connaissances" et la sociologie universitaire québécoise », *Sociologie et Sociétés*, XXXII, 1 : 71-92.

BOUCHARD, G. 2000. *Genèse des nations et culture du Nouveau Monde*. Montréal, Boréal.

CANADA. Ministère des Finances. 2003. *Plan budgétaire 2003*. Ottawa.

CASTELLS, Manuel. 1998. *La société en réseaux*. Paris, Fayard.

CONCEIÇÃO, P., et M. HEITOR. 2001. « Universities in the learning economy : Balancing institutional integrity with organisational diversity », dans D. ARCHIBUGI et B. A. LUNDVALL, éd.

Europe in the Globalising Learning Economy. Oxford University Press.

CST (Conseil de la science et de la technologie du Québec). 1998. *L'Université dans la société du savoir et de l'innovation*. Québec, juin.

DUBET, François. 1994. *Sociologie de l'expérience*. Paris, Seuil.

ETZKOWITZ, H., et L. LEYDESDORFF. 1997. *Universities in the Global Economy : A Triple Helix of University-Industry-Government Relations*. Londres, Cassell Academic.

ETZKOWITZ, H., A. WEBSTER, C. GEBHARDT et B. R. CANTASINO TERRA. 2000. « The future of the university and the university of the future : Evolution of ivory tower to entrepreneurial paradigm », *Research Policy*, 29 : 313-330.

FÉDÉRATION DES PROFESSEURS D'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC. 2000. *La commercialisation de la recherche et de l'expertise universitaires dans les universités québécoises*. Montréal, octobre.

FRIEDBERG, Erhard. 1993. *Le pouvoir et la règle*. Paris, Seuil.

GIBBONS, M., C. LIMOGES, H. NOWOTNY, S. SCHWARTZMAN, P. SCOTT et M. TROW. 1994. *The New Production of Knowledge. The Dynamics of Science and Research in Contemporary Societies*. Londres, Sage.

GIDDENS, Anthony. 1998. *The Third Way. The Renewal of Social Democracy*. Londres, Polity Press.

GINGRAS, Yves. 2003. « Idées d'universités », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 148, juin : 3-7.

GODIN, B., et M. TRÉPANIÉ. 2000. « Présentation », *Sociologie et Sociétés*, XXXII, 1 : 11-15.

GODIN, B., M. TRÉPANIÉ et M. ALBERT. 2000. « Des organismes sous tension : les conseils subventionnaires et la politique scientifique », *Sociologie et Sociétés*, XXXII, 1 : 17-42.

LIMOGES, C. 1996. « L'Université à la croisée des chemins : une mission à affirmer, une gestion à réformer », dans

- ACFAS. *Le lien formation-recherche à l'université: les pratiques aujourd'hui*. Québec, Gouvernement du Québec.
- LESEMANN, Frédéric, et Christian GOYETTE. 2003. *Les travailleurs de l'économie du savoir*. Québec, Conseil de la science et de la technologie, 52 p.
- LESEMANN, Frédéric. 2003. *Les travailleurs hautement qualifiés dans le contexte du vieillissement de la main-d'œuvre*. Québec, Conseil de la Science et de la technologie, 42 p.
- LUNDEVALL, B. A. 1992. *National Systems of Innovation*. Londres, Pinter.
- LUNDEVALL, B. A. 2002. *The University in the Learning Economy*. DRUID Working Paper 2002-6, www.druid.dk, 19 p.
- MILOT, Pierre. 2003. « La reconfiguration des universités selon l'OCDE, économie du savoir et politique de l'innovation », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 148, juin : 68-73.
- PARIZEAU, Marie-Hélène. 2001. « Les universités et les sciences au service de l'économie ? », ISUMA, hiver : 123-132.
- QUÉBEC, CONSEIL DES UNIVERSITÉS. 1993. *La nature et le rôle de la recherche universitaire. Réflexion de la Commission de la recherche universitaire*. Sainte-Foy.
- ROCHER, Guy. 1998. « Avant-propos », dans Pierrette MULAZZI. *L'argent et le savoir. Enquête sur la recherche universitaire*. Montréal, Hurtubise HMH.
- SCHÖN, D. A. 1983. *The Reflective Practitioners: How Professionals Think in Action*. New York, Basic Books.
- SHINN, Terry. 2000. « Axes thématiques et marchés de diffusion. La science en France, 1975-1999 », *Sociologie et Sociétés*, XXXII, 1 : 41-69.
- STEHR, Nico. 2000. *Knowledge and Economic Conduct. The Social Foundations of the Modern Economy*. Toronto, University of Toronto Press.
- TOURAINÉ, Alain. 1992. *Critique de la modernité*. Paris, Fayard.